

# *AUTO-ÉCOLE 2000*

## *Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen*

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de *savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir*.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties :

- La formation théorique axée sur l'apprentissage des règles et des bons comportements en matière de sécurité routière. Elle comprend des leçons et des tests.

- La formation pratique axée sur les bons comportements du conducteur, afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Cette combinaison judicieuse des cours théoriques et pratiques amène les candidats à une **responsabilité citoyenne**.

### **L'examen théorique:**

L'auto-école vous conseille de faire au moins 3 séries en dessous de 5 fautes pour se présenter à l'examen du code.

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€.

Le résultat est connu par mail dans la journée.

### **L'examen pratique:**

L'auto-école s'engage contractuellement à vous accompagner à l'examen de conduite avec un enseignant de la conduite diplômé d'état.

***Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.***

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat. Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Les candidats sont examinés individuellement.

Durée de l'épreuve : 32 minutes

Résultat 48 heures après, consultable à l'auto-école ou sur le site de l'A.N.T.S.

Un bilan de compétences sera téléchargeable et vous permettra, si vous êtes reçu, de conduire avec celui-ci durant 4 mois, pour vous laisser le temps de commander le titre définitif sur le site de l'A.N.T.S.

# Règlement intérieur

## Auto-École 2000

**Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.**

**Article 1** / L'auto-école **2000** applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (**REMC**) en vigueur depuis le 01/07/2014.

**Article 2** : Tous les élèves inscrits dans l'établissement auto-école **mas de tesse** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des tablettes, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas les pieds ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Être assidu et régulier dans le déroulement de la formation à la conduite et à la sécurité routière, et ce jusqu'à son terme.
- Assister aux cours de formation théorique qui permettent d'aborder tous les thèmes de sécurité routière, préalablement aux tests d'évaluation.
- Suivre votre progression en vous aidant du livret d'apprentissage. Celui-ci doit être l'outil de dialogue entre l'enseignant et vous.

**Article 3** : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

**Article 4** : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code.

**Article 5** : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

Pour les thèmes de sécurité routière, les cours en salle en présentiel d'un enseignant, les élèves sont invités à se présenter aux horaires affichés et à rester jusqu'à la fin des cours afin de pouvoir remplir les fiches de suivi.

**Article 6 :** Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

**Article 7 :** Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

**Article 8 :** Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

**Article 9 :** Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

**Article 10 :** En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

**Article 11 :** Aucun examen pratique ne sera réalisé si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

**Article 12 :** Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable du moniteur chargé de la formation ;
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto école pour passer à nouveau son examen.

**Article 13 :** Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

**Article 14 :** Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto école pour un des motifs suivants :

- Non paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non respect du présent règlement intérieur.

**La direction de l' Auto-école 2000 est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.**

# **STAGE *POST PERMIS***

## **AUTO-ÉCOLE 2000**

### **Public concerné :**

***- Jeunes conducteurs volontaires, désirants réduire leur période probatoire.***

### **Objectifs :**

- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route

### **Conditions requises :**

- Être titulaire du permis B

- Être jeune conducteur n'ayant pas commis d'infraction la 1ère année d'obtention du permis

### **PROGRAMME :**

#### **Contenu & modalités de la formation complémentaire post-permis**

Pris en application de l'[article R. 223-4-1 du Code de la route](#), un arrêté du 2 mai 2019 fixe le contenu et les modalités de la formation complémentaire prévue par l'[article L. 223-1 du Code de la route](#).

D'une durée de sept heures effectives au cours d'une même journée, la formation se décompose en **deux modules** de quatre heures (matinée) et trois heures (après-midi).

- Le premier s'intitule «Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes»
- et le second «Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité».

Une **exclusion** de la formation est prévue en cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ou de non-respect des horaires.

À l'issue de la formation, l'Auto-école 2000 ou Mas de Tesse délivrera aux stagiaires ayant participé à la formation **une attestation de suivi**.

**Conditions de réalisation :**

- Minimum 4 élèves / maximum 8
- Inscription 8 jours à l'avance
- coût : 260 €

**Validation : attestation de formation post permis auto**

**Pour les modalités d'inscription s'adresser à l'accueil :**

**Mr MARTINEZ le Directeur Pédagogique**



## LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA **CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

**1 - La conduite accompagnée** augmente votre chance de **réussite** à l'examen **74 %** pour l'apprentissage anticipé contre **55 %** pour la filière classique

**2 - La conduite accompagnée** peut vous permettre de **réduire le coût** de votre formation

*La conduite accompagnée est en moyenne moins onéreuse que la filière classique.*

**3 - La conduite accompagnée** diminue vos **risques d'accident**:

*Les jeunes conducteurs issus de la conduite accompagnée ont moins d'accidents que ceux issus de la filière classique.*

**4 - La conduite accompagnée** peut réduire **le prix de votre assurance**

*De nombreuses compagnies d'assurance proposent des premiers contrats jeunes conducteurs à des tarifs avantageux.*

**5 - La conduite accompagnée** peut vous permettre de réduire **la période probatoire** du permis

*Uniquement dans le cas de l'apprentissage anticipé de la conduite, la période probatoire du permis est de 2 ans au lieu de 3 ans.*





**QUALITÉ DES  
FORMATIONS**  
AU SEIN DES ÉCOLES  
DE CONDUITE

**EDISER**  
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE



“ EVAL +  
Permis B ”

# Évaluation de départ

## Procédure d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

## Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Le test se divise en 2 parties :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

## Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.





## 1. CAPACITÉS DE TRANSFERT ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES

### a. Habiletés

**Possession de permis  
autre que le B ou permis B annulé**

Compétences de conduite et de gestion de situations de circulation.

**Utilisation d'engins à moteur  
autre que la voiture**

Compétences techniques et situationnelles.

### b. Connaissance de procédures

**Connaissances des procédures  
pour démarrer, s'arrêter,  
changer de vitesse**

Compétences techniques et situationnelles.

## 2. CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT

### a. Compréhension et mémoire à long terme

### b. Compréhension des situations

**Utilisation d'un deux-roues motorisé,  
passager avant d'une voiture**

Capacités de perception d'indices.  
Compréhension de situations de circulation.

### c. Connaissance de procédures de sécurité

**Connaissances des règles de sécurité  
dans une situation de conduite  
(passage d'une intersection)**

Connaissance d'une règle de sécurité.

### d. Auto-évaluation

**Auto-évaluation sur les procédures pour  
démarrer, s'arrêter, changer de vitesse**

Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de conduite.

## 3. ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS

### a. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage

**Intérêt et attirance pour la conduite**

Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite.

### b. Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire

**Plaisir à apprendre**

Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.

**Attirance pour la conduite**

Emotion positive et valorisation.

**Peur de conduire**

Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.

Questions	Critères évalués
<b>c. Réaction à l'échec</b>	
<b>En situation d'apprentissage, quelle est la réaction face à l'échec</b>	État d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance État d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers.
<b>d. Image de soi, facilité à apprendre</b>	
<b>Auto-évaluation sur la facilité d'apprentissage de la conduite</b>	Capacité à s'auto-évaluer de manière juste.

#### 4. FACTEURS DE VOLONTÉ

<b>a. Sentiment d'auto-efficacité</b>	
<b>Satisfaction de sa situation professionnelle et/ou de ses apprentissages</b>	Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilite l'apprentissage.
<b>b. Motivation pour la formation à la conduite</b>	
<b>Énoncé des raisons pour apprendre à conduire</b>	Motivation à suivre une formation à la conduite.
<b>c. Persévérance</b>	
<b>Pratiques sportives ou culturelles anciennes et régulières</b>	Implication volontaire et persévérance.
<b>d. Implication, rythme d'apprentissage</b>	
<b>Rythme d'apprentissage (fréquence souhaitée des cours de conduite)</b>	Implication volontaire.

Les situations vidéos	Critères évalués
-----------------------	------------------

#### 5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION

<b>a. Perception et sélection d'indices</b>	
<b>S1, S2, S3, S4</b>	Perception et sélection d'indices.
<b>b. Prise en compte des indices</b>	
<b>S5, S6, S7, S8</b>	Compréhension de situation.
<b>c. Prévision et anticipation</b>	
<b>S9, S10, S11, S12</b>	Capacité de prévision et d'anticipation.

Les situations vidéos	Critères évalués
<b>d. Évaluation des distances et des vitesses</b>	
<b>S13, S14</b>	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
<b>e. Prise de décision</b>	
<b>S15, S16</b>	Capacité décisionnelle.
<b>f. Vision de l'espace</b>	
<b>Q.45, Q.46, Q.47</b>	Capacité visuo-spatiale Position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers.
<b>Q.48, Q.49, Q.50</b>	Capacité visuo-spatiale dynamique Évolution du véhicule dans l'espace.
<b>g. Temps de réaction et de traitement</b>	
<b>Temps de réponse moyen</b>	Efficiency du temps de réaction et de traitement cognitif.

Les situations photos	Critères évalués
-----------------------	------------------

## 6. CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL

<b>10 situations présentées durant 4 secondes</b>	Exactitude ou erreur sur la prise d'information Attention dirigée Mémoire de travail.
---	---



**L'auto-école 2000 n'est pas spécialisée pour prendre en compte un public en situation de handicap, toutefois ces locaux sont aux normes handicapés.**

**Le patron Mr Martinez Pedro, référent handicap, vous conseillera d'aller sur le site de la [CEREMH](#) qui recense des auto-écoles spécialisées par département.**

**Il vous orientera vers les établissements auto-écoles spécialisés dans le département de l'Hérault :**

**AUTO-ÉCOLE DE LA COMÉDIE / Montpellier**

8 Rue Boussairolles,  
34000 Montpellier

04 67 58 25 25

autoecoledelacomédie@free.fr

www.autoecoledelacomédie.fr/

Véhicule : Renault Clio

Aménagement : Aménagement tout handicap - Cercle accélérateur au volant, commande manuelle pour le freinage levier combiné frein/accélérateur, Clignotant occipitaux, fourche au volant, pédales inversées, boule au volant avec commandes secondaires, boîte automatique.

**ÉCOLE DE CONDUITE VIALLE / Béziers**

90 Avenue Georges Clemenceau,  
34500 Béziers

04 67 31 16 65

fr.vialle@laposte.net

Véhicule : Volkswagen Polo

Aménagement : Boîte automatique, accélérateur à gauche ou à droite, boule (commandes secondaires : clignotants)

**L'AUTO ECOLE LA CONDUITE PERMISE / Pézenas**

9B Place Ledru Rollin,  
34120 Pézenas

06 60 16 93 09/04 67 93 94 11

laconduitepermise@gmail.com

Véhicule : golf et une Peugeot 2008(A partir de septembre)

Aménagement : Aménagement tout handicap Une golf automatique tout équipé handicap avec boule au volant accélérateur/ frein au volant et disque au volant pour accélérer boîte de vitesse automatique - tirer pousser frein et accélérateur accélérateur au volant accélérateur électronique à manette poignée moto électrique accélérateur électronique à manettes kit de frein au volant kit Comdis universel et rotati -Peugeot 2008 avec l'équipement dernière génération accélérateur volant et frein volant et joystick (manette comme sur les motos)

# LES MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'auto école **2000**, propose un planning de cours théoriques portant sur l'ensemble des grands **thèmes** de la sécurité routière tous les mercredis de 14 heures à 16 heures en présentiel d'un enseignant de la conduite diplômé d'état.

- **Thèmes** : Alcool et drogues, assurances, perturbateurs, vitesse etc...

- Pour les tests de préparation à l'examen du code tous les jours de 16 h à 19 h.

Les cours de conduite sont du lundi au samedi avec planning adapté

De plus pour la formation **pratique**, tous les types de parcours seront mis en place :

- Conduite sur route, agglomération, autoroute.
- Mais aussi la conduite dans un environnement dégradé sera traitée.
- Les manœuvres seront approfondies.
- Le programme R.E.M.C sera appliqué

- A la 20ème heure ou avant si demande de votre part, un **bilan** de conduite sera réalisé.

**Tests sur tablettes**



**Conduite sur Citroën C3**



# ***AUTO-ÉCOLE 2000***

## **Plan de gestion des réclamations**

**1 - Pour toutes **réclamations** dans un premier temps, veuillez passer par la boîte mail suivante:**

**autoecole2000reclamations@laposte.net**

**2- Un accusé de réception vous sera envoyé**

**3 – Après analyse de votre réclamation, nous traiterons votre demande sous 48 heures**

**4 – Nous reviendrons vers vous selon votre réclamation: téléphone, mails ou prise de rendez-vous...**

**5 – Si votre réclamation devient un litige merci de suivre les démarches ci-jointes, suivant les conditions générales de votre contrat.**

**Cordialement**

**La Direction.**

# ***EN CAS DE LITIGES***

## **Information/Complément aux conditions générales**

En application des nouvelles obligations du code de la consommation, vous êtes informés qu'en cas de litige, En cas de difficultés dans l'application du contrat de formation signé entre l'établissement et l'élève, ce dernier s'adressera en **priorité** à auto-école **2000** en vue de rechercher une solution amiable au litige.

A défaut d'accord amiable, si l'élève a la qualité de consommateur, les réclamations ou contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation du contrat peuvent être soumises au Médiateur de la Fédération Nationale de l'Automobile inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du Code de la Consommation.

Le médiateur peut être saisi :

- par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse :

Médiateur FNA Immeuble Axe Nord  
9-11 avenue Michelet  
93583 Saint Ouen cedex

- sur son site internet : [www.mediateur.fna.fr](http://www.mediateur.fna.fr)

- par mail : [mediateur@fna.fr](mailto:mediateur@fna.fr)

- Tous litiges de quelque nature que ce soit, qui n'auront pas pu trouver de solutions **amicales** et/ou par **voie de médiation**, sont soumis à la compétence exclusive des **juridictions françaises**.

**La Direction**

**Mr MARTINEZ PÉDRO**

# ***Financement du permis de conduire***

## **Auto-école 2000**

- Renseignements et études personnalisés au bureau
- Établissement agréé "*Permis à 1 euro*"

## **Facilités de paiement et aide au financement**

### **Moyens de paiement**

Votre formation pourra débuter dès le paiement organisé. Pour cela, l'auto-école 2000 propose plusieurs modes de paiement et accepte le règlement en :

- espèces
- carte bancaire
- virement bancaire
- chèques

Nous proposons un paiement en 3 ou en 4 fois sans frais.

### **Financements**

L'auto-école **2000** accepte plusieurs modes de financement et pourra vous conseiller dans vos différentes démarches. Nous travaillons avec des organismes financeurs tels les mairies, la Mission Locale, le Conseil Général etc...

Pensez aussi au compte personnel de formation. Il convient d'être salarié privé ou demandeur d'emploi disposant d'heures sur son compte personnel de formation et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction d'en solliciter un.

Il faut savoir que le C.P.F est cumulable avec d'autres aides tel que le permis à 1 euro par jour ou encore les aides des collectivités...

**Notre établissement bénéficie de l'agrément vous permettant de profiter du "*permis à 1 euro*". Ce prêt est envisageable pour tous les jeunes entre 16 et 25 ans. Pour en bénéficier, il vous suffit de vous renseigner auprès de votre établissement bancaire.**